

LA REPRÉSENTATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS ADOPTE UNE CHARTE DE PRINCIPES ET RÉVISE SES STATUTS

Ce jeudi 21 mars, les membres du Mouvement associatif, réunis en Assemblée générale extraordinaire, ont adopté de nouveaux statuts.

Cette réforme statutaire a trois objectifs :

- ✓ **permettre la participation du plus grand nombre** pour renforcer le sentiment d'appartenance à un même mouvement pour chacune des associations membres ou non de têtes de réseaux ;
- ✓ **renforcer la représentation territoriale** et le lien entre l'échelle nationale et régionale ;
- ✓ **actualiser et conforter la représentation collective en consacrant le fait fédératif** au cœur du système de gouvernance, et la structuration de la vie associative en unions, fédérations, groupements et coordinations.

Le Mouvement associatif, anciennement CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives) agit depuis maintenant 20 ans pour promouvoir et favoriser le développement de la vie associative.

Convaincus que la force de l'engagement et de l'initiative est une force d'avenir, les membres du Mouvement associatif ont à cœur de faire vivre ensemble une organisation incarnant au mieux la vitalité associative de notre pays.

C'est le sens de la réforme statutaire adoptée, qui, tout en confortant la représentation collective au travers de la reconnaissance du fait fédératif, souhaite y associer une logique de participation et d'ouverture, afin de favoriser le renforcement d'une identité associative partagée. Cette évolution permet ainsi l'adhésion au Mouvement associatif de nouvelles catégories de membres, aux côtés des coordinations et groupements sectoriels.

À côté du Manifeste pour un mouvement associatif, adopté en 2016, et posant le renforcement du lien social, l'humanisation de l'économie et la revitalisation démocratique comme des ambitions communes, Le Mouvement associatif se dote, à l'occasion de cette réforme statutaire, d'une Charte de principes partagés, principes de savoir être, de savoir interagir, fondés sur nos valeurs associatives et à laquelle adhèrent tous ses membres.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte dans lequel la vitalité associative toujours en croissance, constitue une dynamique de l'engagement collectif au cœur des réponses aux défis - démocratique, social et écologique - auxquels fait face notre société.

Construire une représentation à la hauteur des défis et de ce que représente la vie associative en France est un enjeu essentiel.

« Pourquoi faire mouvement ? Parce que nous sommes attachés au fait associatif et à sa promotion. Parce que nous croyons que la vie associative est essentielle à l'émancipation citoyenne, à la cohésion sociale et à la santé démocratique de notre société. Parce que nous croyons que la force de l'engagement et de l'initiative associative est une force d'avenir et qu'elle demeure plébiscitée par les citoyens. »

Philippe Jahshan,
Président du Mouvement associatif



→ **À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

→ **MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF**



→ **CONTACT**

Fula Mesika
fmesika@lemouvementassociatif.org
Responsable Communication
Le Mouvement associatif